



Grand-Prix des Hautes Fagnes

06 juillet 2025

Avis de course

Le **Royal Yacht Club Warche** a le plaisir de vous convier à sa régata « **Grand-prix des Hautes Fagnes** » à :

**Worriken, 2C
B-4750 BUTGENBACH
Belgique**

La mention [NP] dans une règle signifie qu'un bateau ne peut pas réclamer (No Protest) contre un autre bateau pour avoir enfreint cette règle. Cela modifie la RCV 60.1(a).

La FFYB rappelle que les manifestations sportives sont avant tout un espace d'échange et de partage ouvert et accessible à tous. À ce titre, il est demandé aux concurrents, accompagnateurs(trices), arbitres et membres de l'organisation d'adopter, en toutes circonstances, à terre, comme sur l'eau, un comportement courtois et respectueux envers toute personne, indépendamment de son origine, genre ou orientation sexuelle.

1. REGLES

- 1.1. La compétition est régie par : [Royal Yacht Club Warche](#)
- 1.2. Les règles telles que définies dans les *Règles de Course à la Voile 2025 – 2028* ;
- 1.3. Les prescriptions nationales de *Belgian Sailing* <https://belgiansailing.be/fr/documenten/>;
- 1.4. En cas de conflit dans la traduction, le texte français prévaudra.

2. INSTRUCTIONS DE COURSE (IC)

- 2.1. Les instructions de course seront disponibles après **09h00** le **06 juillet 2025**.

3. COMUNICATION

- 3.1. Le tableau officiel se situe [au Club House](#) ainsi que sur le site www.rycw.be ;
- 3.2. [DP] [NP] Pendant qu'il est en course, sauf en cas d'urgence, un bateau ne doit ni émettre ni recevoir de données vocales ou de données qui ne sont pas disponibles pour tous les bateaux.

4. ADMISSIBILITE & INSCRIPTION

- 4.1. La compétition est ouverte à toutes les bateaux de [séries](#).
- 4.2. Les bateaux admissibles peuvent s'inscrire en complétant le formulaire https://www.rycw.be/php/inscription_activite.php?lang=f
- 4.3. Pour s'inscrire, les concurrents doivent se présenter avec les documents suivants :
 - 4.3.1. Une licence de compétition valide (+ certificat médical pour les licenciés non FFYB) ;
 - 4.3.2. Une autorisation parentale pour les mineurs d'âge ;
 - 4.3.3. Éventuellement leur autorisation de port de publicité,
 - 4.3.4. Pour les concurrents étrangers, une justification d'appartenance à une autorité nationale membre de World Sailing.
- 4.4. Les inscriptions tardives seront acceptées selon les conditions suivantes : [Sans objet](#)
- 4.5. Pour être considéré inscrit à la compétition, un bateau doit s'acquitter de toutes les exigences d'inscription et payer tous les droits, dans les délais impartis.



5. DROITS A PAYER

Les droits sont les suivants :

5.1. Droits d'inscriptions : **20.00 € par bateau**

5.2. Moyens de paiement : **CASH**

6. PUBLICITE

6.1. [DP] [NP] Les bateaux et concurrents peuvent être tenus d'afficher la publicité choisie et fournie par l'autorité organisatrice.

6.2. La publicité pour le tabac est interdite en Belgique

7. PROGRAMME

7.1. Programme à terre

	Date	Heure de début	Heure de fin
Confirmation d'inscription	06/07/2025	9h00	

7.2. Programme Des Courses

Date	Classe(s)
06/07/2025	Toutes séries

7.3. Nombre de courses :

Classe	Courses par jour	Courses maximum compétition
Toutes séries	3	7

7.4. L'heure du signal d'avertissement de la première course est prévue à **11h00 le 06/07/25.**

7.5. Le dernier jour de course programmé, aucun signal d'avertissement ne sera fait après **15h30.**

8. CONTRÔLE DE L'EQUIPEMENT

8.1. Chaque bateau doit pouvoir prouver sa conformité à la jauge et aux RCV ;

8.2. Les bateaux peuvent être contrôlés à tout moment.

9. LIEU

9.1. Le site de la compétition est le RYCW worriken, 2c – 4750 Butgenbach

9.2. Les zones de courses sont définies comme suit : Lac de Bütgenbach

10. PARCOURS

10.1. Les parcours à effectuer seront décrits dans les instructions de course et/ou leurs annexes.

11. CLASSEMENT

11.1. Le système de classement est le suivant : **à minima**

11.2. 3 courses validées sont nécessaires pour valider la compétition.

11.3. a) Quand moins de 4 courses ont été validées, le score d'un bateau dans une série sera le total des scores de ses courses.

b) Quand de 4 à 7 courses ont été validées, le score d'un bateau dans une série sera le total des scores de ses courses à l'exclusion de son plus mauvais score.

c) Quand 8 courses ou plus ont été validées, le score d'un bateau dans une série sera le total des scores de ses courses à l'exclusion de ses deux plus mauvais scores.

12. Bateaux accompagnateurs

12.1. [DP][NP] Les bateaux accompagnateurs sont interdits.



13. Bateaux loués ou prêtés

- 13.1. [DP][NP] Un bateau loué ou prêté peut porter des lettres de nationalité ou un numéro de voile non conformes à ses règles de classe, à condition que le comité de course ait approuvé son identification de voile avant la première course.

14. Protection des données

14.1. Droit à l'image et à l'apparence

En participant à cette compétition, le concurrent et ses représentants légaux autorisent l'AO, la FFYB, la Belgian Sailing et leurs sponsors à utiliser gracieusement son image et son nom, à montrer à tout moment (pendant et après la compétition) des photos en mouvement ou statiques, des films ou enregistrements télévisuels, et autres reproductions de lui-même prises lors de la compétition, et ce sur tout support et pour toute utilisation liée à la promotion de leurs activités.

14.2. Utilisation des données personnelles des participants

En participant à cette compétition, le concurrent et ses représentants légaux consentent et autorisent la FFYB et ses sponsors ainsi que l'autorité organisatrice à utiliser et stocker gracieusement leurs données personnelles. Ces données pourront faire l'objet de publication de l'autorité organisatrice, de la FFYB et ses sponsors. La FFYB en particulier, mais également ses sponsors pourront utiliser ces données pour le développement de logiciels ou pour une finalité marketing. Conformément au Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD), tout concurrent ayant communiqué des données personnelles à la FFYB peut exercer son droit d'accès aux données le concernant, les faire rectifier et, selon les situations, les supprimer, les limiter, et s'y opposer, en contactant info@ffyb.be ou par courrier au siège social de la Fédération Francophone du Yachting Belge en précisant que la demande est relative aux données personnelles.

15. Établissement des risques

La RCV 3 stipule : « La décision d'un bateau de participer à une course ou de rester en course est de sa seule responsabilité. » En participant à cette épreuve, chaque concurrent accepte et reconnaît que la voile est une activité potentiellement dangereuse avec des risques inhérents. Ces risques comprennent des vents forts et une mer agitée, les changements soudains de conditions météorologiques, la défaillance de l'équipement, les erreurs dans la manœuvre du bateau, la mauvaise navigation d'autres bateaux, la perte d'équilibre sur une surface instable et la fatigue, entraînant un risque accru de blessures. Le risque de dommage matériel et/ou corporel est donc inhérent au sport de la voile.

16. Assurance

Chaque bateau participant doit détenir une assurance valide en responsabilité civile avec une couverture minimale d'un montant de 1.500.000 € ou son équivalent.

17. Prix

Les prix seront distribués comme suit : *Un prix par participant.*

18. Informations complémentaires

- 18.1. Pour plus d'informations, veuillez contacter [le RYCW \(Clubhouse@rycw.be\)](mailto:le RYCW (Clubhouse@rycw.be))
- 18.2. Les dispositions en termes d'accommodation et restauration sont disponibles : Vous trouverez sur place un parking pour voitures et camping-cars, douches et WC. Le camping est autorisé sur la base moyennant demande préalable, mais l'accès à l'électricité est strictement interdit pour des raisons de sécurité.
- 18.3. Le bar est à votre disposition à prix sympas.

